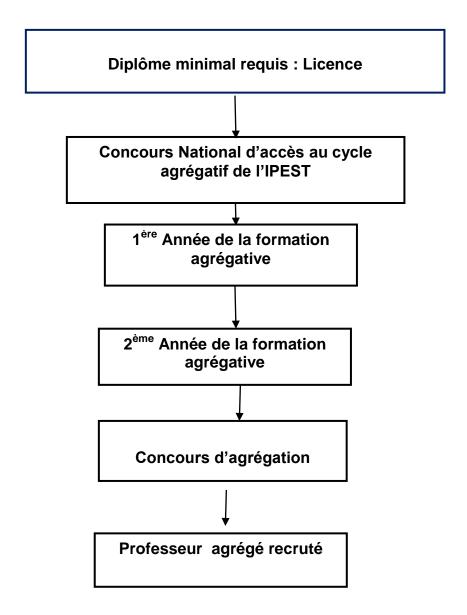
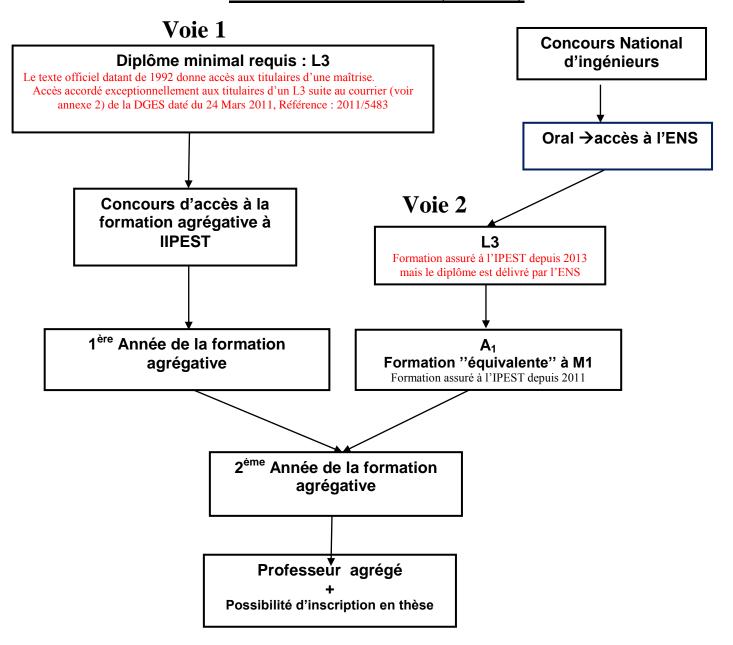
## Organigramme de la formation agrégative à l'IPEST



## I- Organigramme de la formation agrégative à l'IPEST Période : 2011-2018 (Bac +5)



## **Problèmes**

- 1- Depuis 2011 (début de la réforme LMD), l'IPEST se retrouve sans texte officiel régissant l'accès à la formation agrégative puisque celui de 1992 donne accès aux titulaires d'une maîtrise.
  - L'accès a été accordé exceptionnellement aux titulaires d'un L3 suite au courrier (ci-joint) de la DGES daté du 24 Mars 2011, Référence : 2011/5483.
  - Toutes les tentatives qui ont été faites pour remédier à ce problème ont échoué.
- 2- En cas de non admission au concours final
- Les normaliens (voie 2) peuvent être recrutés en tant que professeurs de l'enseignement secondaire.
- Avant 2016, les candidats issus de la voie 1 se retrouvaient avec leur diplôme initial (L3) même si leur niveau est équivalent à un M1/M2
  - Après 2016, possibilité de validation d'un M1 par la FSB suite à une convention entre l'IPEST et la FSB; voirAnnexe n° 3.